



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique en vue d'exploiter un élevage de canards de 56 000 emplacements au lieu-dit « Brézillec » à COLPO (56390) sera ouverte en mairie de COLPO, siège de l'enquête, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 16 septembre 2019 à 9h00 au vendredi 18 octobre 2019 à 17h00.

Ce projet, présenté par M Vincent LE JELOUX, gérant de L'EARL LE JELOUX, dont le siège social est situé au lieu-dit « Brézillec » à COLPO (56390) porte sur une demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique
- 1 dossier produit par le bureau d'études ETUDES-ENVIRONNEMENT, dont une étude d'impact et son résumé non technique
- l'avis d'information de l'autorité environnementale du 1er juillet 2019.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique en mairie de COLPO aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)). Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en mairies de MOUSTOIR'AC, LOCMINÉ, BRANDIVY, GRAND-CHAMP et SAINT JEAN-BRÉVELAY aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celles-ci.

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire ou auprès du bureau d'études ETUDES-ENVIRONNEMENT – 9 rue Edmé Mariotte - 56230 QUESTEMBERT – tél : 02.97.26.57.47. – mail : [bureau@etudes-environnement-questembert.fr](mailto:bureau@etudes-environnement-questembert.fr).

M Jean-Paul BOLÉAT, ingénieur en chef des TPE en retraite, est désigné par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées pour recueillir leurs observations orales ou écrites au cours des permanences suivantes en mairie de COLPO :

- le lundi 16 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
- le mardi 1er octobre 2019 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 18 octobre 2019 de 14h00 à 17h00

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de COLPO. Celles-ci pourront être adressées par correspondance ou par courriel au commissaire enquêteur en mairie de COLPO (adresse postale : 12 avenue de la Princesse / courriel : [mairie@colpo.fr](mailto:mairie@colpo.fr)) pendant toute la durée de l'enquête. Ces courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et en mairie de COLPO. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale, assortie de prescriptions, délivrée par le préfet du Morbihan, ou un refus.